



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 21 AVRIL 2016, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV, et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. Mme Roxanne Meyer-Keller, Présidente du Grand Conseil et M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, sont excusés. Le Président remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée. Il cite nommément les personnalités présentes sur les stands d'animation mis à la disposition des actionnaires.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 19 février 2016 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 1^{er} avril 2016.

Il précise que la BCV a offert cette année à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M^e Christophe Wilhelm, à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur appareil de vote fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. Olivier Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Yves Philippe Bloch, Secrétaire général de Nestlé SA ;
- M. Georges-Albert Despland, Administrateur de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Pierre Oberson, Secrétaire général de Romande Energie SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2015, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Alex Astolfi, Associé, responsable du mandat, et Omar Grossi, Directeur.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune. Il adresse ses vifs remerciements, au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble de la Banque, à MM. Stephan Bachmann et Pierre Lamunière, dont le mandat vient à échéance ce jour. Il présente M. Peter Ochsner, nommé par le Conseil d'Etat, qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2016 et reprendra la présidence du Comité Audit et Risque.

M. O. Steimer remercie ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Il a reçu une seule question écrite dans le délai fixé au 14 avril 2016, à caractère plutôt personnel et y a répondu directement par écrit. Il n'a pas reçu d'autre question.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 786 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 945 786 actions, soit les 80,71% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. Pascal Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre « Résistante et dynamique », en abordant trois thèmes principaux. Il expose en quoi la réussite de la Banque s'inscrit dans la durée. Il présente la manière dont la BCV remplit sa mission, en soulignant les nombreux impacts positifs de l'activité de la Banque sur la vie du canton. Il termine en expliquant les propositions du Conseil d'administration en ce qui concerne les distributions (dividende et autre distribution).

2. Rapport de la Direction générale

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Les bénéfiques de la diversification ». Il commente les résultats 2015, en les qualifiant de très bons. Puis, il oriente sur la mise en œuvre de la *stratégie2018* et plus particulièrement ses volets « qualité de service », « multicanal » et « services en ligne ». Il présente ensuite le métier de l'Asset Management, dont la BCV est un acteur de référence, et termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et le marché immobilier vaudois.

Cela étant, M. O. Steimer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour une question d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2015 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts). Il ajoute que l'ensemble des documents à l'attention des investisseurs est aussi disponible sur notre application pour i-Pad.

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 179 et celui sur les comptes consolidés à la page 152.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. A. Astolfi, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. A. Astolfi présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2015 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels de la Maison Mère et du Groupe 2015 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,74% (6 791 323 oui ; 88 742 abstentions ; 67 595 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Le Président indique que, dans le cadre de la stratégie de distribution annoncée en 2008 et reconduite en février 2013, le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire augmenté de CHF 1 à CHF 23 par action et l'attribution d'un montant de CHF 162 558 049,61 aux Réserves facultatives issues du bénéfice et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve légale issue du capital. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur chacune des deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,75% (6 771 595 oui ; 87 698 abstentions ; 67 961 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 360 500 419,61 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 162 558 049,61 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le mercredi 27 avril 2016.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 4.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,66% (6 765 553 oui ; 90 370 abstentions ; 71 330 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ce qui représente un total de CHF 86 061 900. »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le mercredi 27 avril 2016.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En préambule, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est raisonnable, simple et conforme aux meilleures pratiques, et orienté à long terme. Il explique la redistribution équitable de la valeur générée par la Banque. Sur cent francs de résultat, vingt francs vont à l'Etat sous forme d'impôts, septante francs vont aux actionnaires et dix francs vont aux collaborateurs sous forme de rémunération variable, dont un franc aux organes dirigeants.

Il explique que, dès l'exercice suivant, le Conseil d'administration ne proposera plus de rémunération variable pour son Président. Celui-ci ne recevra plus qu'une rémunération fixe ; l'enveloppe de rémunération fixe du Conseil d'administration est dès lors légèrement adaptée en conséquence.

Il rappelle le système de vote sur les rémunérations et commente les cinq propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Il propose de discuter ces cinq propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,67% (6 697 128 oui ; 128 081 abstentions ; 102 088 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 861 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 91,59% (6 345 326 oui ; 130 302 abstentions ; 451 749 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant de CHF 260 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,59% (6 691 571 oui ; 128 146 abstentions ; 107 660 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 815 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 95,78% (6 635 564 oui ; 174 740 abstentions ; 117 084 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 895 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2015. »

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.5 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.5 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,00% (6 650 489 oui ; 138 936 abstentions ; 137 963 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 1 835 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2016-2018, qui sera payé en 2019 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

M. O. Steimer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,32% (6 726 237 oui ; 106 011 abstentions ; 78 917 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

7. Election au Conseil d'administration

Le Président indique que, au point no 7 de l'ordre du jour, figure l'élection de M. George Nigel John, dit Jack, Clemons, dont le Président rappelle brièvement le parcours et le CV.

M. O. Steimer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il attire aussi l'attention sur le fait que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse ne s'applique pas à la Banque, de sorte que celle-ci demeure soumise à la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise qui prévoit, pour les membres du Conseil d'administration, des mandats d'une durée de 4 ans renouvelables, au maximum pour seize ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

M. A. C. à Lausanne, suggère d'augmenter le nombre de femmes au Conseil d'administration. M. O. Steimer lui répond que le Conseil d'administration a bien l'intention de faire nommer au moins une deuxième femme lors des renouvellements qui interviendront ces deux prochaines années. Il relève toutefois qu'il y a encore peu de femmes dans les conseils d'administration en Suisse. Les candidates potentielles sont souvent encore actives et ont peu de disponibilité pour de nombreux mandats à côté de leur travail et de leur famille. Cela est davantage possible au moment où elles ouvrent un nouveau chapitre de leur carrière en se créant un portefeuille de mandats dans des conseils d'administration. Il est encore plus difficile de trouver des femmes au niveau de la Direction générale.

Personne d'autre ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 80,74% (940 145 oui ; 124 910 abstentions ; 99 334 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale élit M. George Nigel John, dit Jack, Clemons au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

M. O. Steimer félicite M. J. Clemons pour son élection.

8. Election du Représentant indépendant

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2016 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, il la clôt ; puis il lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,56% (6 757 947 oui ; 98 972 abstentions ; 69 637 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2016 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. O. Steimer félicite M^e Wilhelm pour sa réélection.

9. Nomination de l'Organe de révision

La LBCV exige, depuis le 1^{er} avril 2007, un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'Organe de révision lui-même.

La société PricewaterhouseCoopers SA est en charge des mandats de réviseur indépendant et d'Organe de révision depuis 2009, soit depuis 7 ans. Le Conseil d'administration de la Banque a donc lancé un appel d'offres au cours de l'année 2015 et, après s'être penché avec attention sur l'ensemble des informations recueillies, il a désigné pour l'exercice 2016 KPMG SA à Genève comme nouvelle société d'audit au sens de la LFINMA.

Le responsable du mandat sera M. Olivier GAUDERON, Associé qui assiste à l'Assemblée, accompagné de M. Philippe RUEDIN, Directeur.

En application des articles 13 lettre e) LBCV et 24 lettre e) des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2016.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce point, le Président remercie publiquement M. Alex Astolfi et tous ses collègues de PricewaterhouseCoopers SA qui ont assuré la révision de la BCV depuis 2009.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,42% (6 748 522 oui ; 103 141 abstentions ; 74 949 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2016. »

Au nom de KPMG SA, M. O. Gauderon déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

10. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 27 avril 2017.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé dans une annonce parue dans la FOSC du 19 février 2016.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour. Personne ne demande la parole. Le Président clôt donc la discussion.

A titre de conclusion, M. O. Steimer termine par quelques mots sur la stratégie de la Banque et présente un graphique sur l'évolution du cours de l'action de la BCV sur cinq ans en comparaison avec l'indice élargi de la Bourse suisse, le SPI, et le secteur bancaire. Il remercie les actionnaires pour leur confiance, leur fidélité et leur soutien, qui permettent à la Banque d'agir à long terme, pour remplir sa mission et créer de la valeur. Pour être menée à bien, la stratégie a aussi besoin du travail de tous les collaborateurs et de toutes les collaboratrices, ainsi que des clients de la Banque. La confiance de toutes les parties prenantes est essentielle ; elle est un atout très précieux pour la BCV.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 18h10.

Le Président

Le Secrétaire